



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL~2023~ 72**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

OBJET

Effacement de dettes (dossier n°000123020140) suite à la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Marne – Budget Annexe de l'Eau

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 septembre 2023

Du lundi 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Patrick BREYER À André NOIROT, Damien CORNU À Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la décision de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Marne en date du 30 mai 2023 concernant des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une administrée,

VU le mail en date du 12 septembre 2023 émanant du Service de Gestion Comptable de Langres,

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Langres a adressé à la Commune, une copie des créances concernées par un effacement de dettes émanant de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Marne datant du 30 mai 2023.

Il s'agit du dossier n°000123020140 concernant une administrée, dont la situation fait état de dettes non soldées sur le Budget Annexe de l'Eau pour un montant de **23.14 €**.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 052-215200403-20230918-DEL2023_72-DE



La Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Marne a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de ses dettes.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée d'acter l'effacement des dettes de ce dossier présenté ci-dessus.

Un mandat sera émis au compte 6542.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter l'effacement des dettes du dossier n°000123020140 présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures

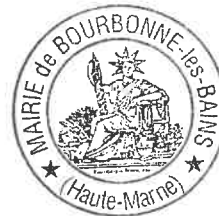
Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT